

# Fin de vie : les toubibs s'en foutent de nos directives anticipées



Euthanasie © Getty / David Hills

J'ai été choqué d'apprendre qu'un homme qui ne voulait pas être débranché s'il se retrouvait un jour dans le coma va être débranché : « Fin de vie : le Conseil constitutionnel réaffirme le droit des médecins à déroger aux directives anticipées d'un patient »

[https://www.lemonde.fr/sante/article/2022/11/10/fin-de-vie-le-conseil-constitutionnel-reaffirme-le-droit-des-medecins-a-deroger-aux-directives-anticipees-d-un-patient\\_6149369\\_1651302.html](https://www.lemonde.fr/sante/article/2022/11/10/fin-de-vie-le-conseil-constitutionnel-reaffirme-le-droit-des-medecins-a-deroger-aux-directives-anticipees-d-un-patient_6149369_1651302.html)

Pourquoi la médecine nous demande-t-elle notre avis puisqu'elle n'en tient pas compte ? En est-il de même pour les dons d'organes ? Tu es donneur volontaire en France si tu n'es pas inscrit dans le fichier de ceux qui refusent le don d'organe. Mais comme une fois inconscient à l'hôpital ils font

de toi ce qu'ils veulent, le doute est permis. Avec le manque de place et d'argent, ils vont être tentés de faire de la place et de prendre les bouts de toi qui peuvent encore servir. Il ne faut pas gâcher. Du coup tu as beau avoir refusé par écrit le don d'organe et avoir rédigé tes directives anticipées comme quoi tu souhaites être maintenu en vie même dans le coma, et bien il est possible qu'ils te vident de tous tes organes comme un poulet et te mettent dans un cercueil.

*« La loi prévoit que l'équipe médicale, après une procédure collégiale, puisse passer outre si elles apparaissent « non conformes à la situation médicale » du patient »*

Vous leur faites confiance après le fiasco de la gestion de la grippe du pangolin Covid-19 ?

*« Rappelant par ailleurs qu'une telle décision n'était prise qu'à l'issue d'une procédure collégiale et qu'elle pouvait faire l'objet d'un « recours en temps utile » de la famille ou de proches, le Conseil (constitutionnel) a conclu que la législation en vigueur ne méconnaissait « ni le principe de sauvegarde de la dignité de la personne humaine ni la liberté personnelle ».*

Et au Conseil constitutionnel, vous leur faites confiance ?

Bon, à ce stade il serait plus honnête et sain que la médecine ne nous demande plus notre avis ni consentement ni ne nous fasse signer des tas de papier avant une opération. Nous sommes des mineurs pour eux, incapables de prendre des décisions. Que nos croyances personnelles nous poussent à refuser le don d'organe ou d'arrêter la vie, ils n'en tiennent pas compte. Eux savent, eux sont la raison, eh bien, qu'ils prennent le pouvoir et l'assument ici et dans l'après-vie ! Finis les papiers de consentement à remplir, finie l'hypocrisie.

Cet extrait de 2 minutes du journal de TVL résume le problème :

<https://twitter.com/tvlofficier/status/1591386167424983042>

Nous sommes dépossédés de nos choix et cela énerve également les pro-euthanasie. Eux veulent qu'on les tue. Je préférerais que l'on leur donne de quoi se suicider. Cela en dissuaderait une partie qui, du coup, resteraient jusqu'à la fin naturelle de leur vie terrestre. Ils ont compris le piège. Aujourd'hui c'est un homme qui ne voulait pas être débranché qu'ils débranchent. Mais demain c'est celui qui voulait être débranché qu'ils vont maintenir en vie.

**Quentin Neuf**